

Convention de délégation de compétence***Avenant n°4 à la convention de délégation du 14 août 2019*****ENTRE :**

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représenté(e) par son président, Monsieur Gérard DAUDET, dûment habilité par délibérations du 20 juin 2019 et du....., ci-après désignée « la Communauté » ;

ET :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance représenté par son président, Monsieur Yves WIGT, dûment autorisé par une délibération 2018-63 du 17 décembre 2018, ci-après désigné « le SMAVD ».

Il est préalablement exposé :

Une convention de délégation a été signée le 14 août 2019 entre l'agglomération LMV et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance et fait l'objet de trois avenants en date du 7 juin 2021, du 23 décembre 2022 et du 13 août 2024.

Le présent avenant n°4 introduit les nouvelles modifications suivantes :

Article 1 : Augmentation du budget pour permettre l'autorisation du système d'endiguement des Busques

Le budget prévu dans la convention après passation de l'avenant n°2 était de 75 000 € HT pour réaliser les études et le dossier réglementaire de demande d'autorisation du système d'endiguement des Busques.

A la demande des services de l'Etat, la route d'accès au camping (route digue) sera intégrée au système d'endiguement des Busques.

Le budget nécessaire pour mettre à jour les études et le dossier réglementaire, le budget est porté à 100 000 € HT. La subvention attendue du CD 84 est de 22 500 € (22,5%) pour un reste à charge de LMV de 77 500 € (77,5%).

Article 2 : Augmentation du budget pour permettre l'autorisation du système d'endiguement de Lauris

Le budget prévu dans la convention de délégation consolidée était de 60 000 € HT pour réaliser les études et le dossier réglementaire de demande d'autorisation du système d'endiguement de Lauris. Au vu des premières études réalisées, il s'avère que des sondages géotechniques et un dossier de D.U.P. sont à mener.

Le budget est ainsi à porter à 80 000 € HT. La subvention attendue du CD 84 est de 18 000 € (22,5 %) pour un reste à charge de LMV de 62 000 (77,5 %).

Article 3 : Travaux de restructuration du SE de Cheval-Blanc / Cavaillon

L'objectif est l'atteinte d'un niveau de protection correspondant à la crue centennale de la Durance et de faciliter l'exploitation des ouvrages (élargissement de la crête des digues de Cavaillon, aménagement d'accès aux ouvrages traversants,...). Une étude de danger après la réalisation de ces travaux devra ensuite être réalisée.

3.1 Travaux sur les digues

Le coût des travaux est estimé à 2 700 000 €HT

Les prises en charge financières prévues sont les suivantes : 1 080 000 € par l'Etat (financement PAPI à hauteur de 40% et 540 000 € par le CD84 (20%))

LMV participera à hauteur de 1 080 000 € + TVA sur les 2,7 M€HT

3.2 Travaux préalables sur des réseaux d'éclairage

Le coût des travaux est estimé à 180 000 €HT + TVA

LMV participera à hauteur de 100 % de la dépense

3.3 Etude de dangers post-travaux

Le coût de cette mise à jour de l'étude de dangers est estimé à 50 000 €HT

Les subventions attendues sont de 25 000 € par l'Etat (financement PAPI à hauteur de 50% et 15 000 € par le CD84 (30%))

LMV participera à hauteur de 10 000 € + TVA sur les 50 000 €HT

Article 4 : Changement de la catégorie du SE de Cheval-Blanc / Cavaillon

Les études de danger ont montré que la population protégée par ce système d'endiguement (comprenant les habitants ainsi que les personnes y travaillant) dépasse les 30 000 personnes.

De ce fait, le système qui était initialement en catégorie B passe en catégorie A, entraînant des contraintes de gestion supplémentaires liées aux fréquences de contrôle renforcées.

Article 5 : Actualisation des coûts de délégation et d'entretien

5.1 Coûts de délégation

Le linéaire d'ouvrages délégués est augmenté en raison de :

- l'intégration de la route d'accès au camping (route digue) au système d'endiguement des Busques (linéaire du système augmenté de 680 m)
- l'intégration du linéaire de Lauris T3 et du remblai SNCF contigu (linéaire du système augmenté de 1 360 m)
- changement de la catégorie du système d'endiguement de Cheval-Blanc / Cavaillon (passant de la catégorie B à la catégorie A)

Le coût annuel de la délégation est porté de 93 973 € à 109 851,50 € selon le détail ci-après :

Système	Ouvrage	Longueur (m)	€/ km	Coût Délégation
Lauris	Remblai SNCF contigu à la digue de Lauris T3	400	5500	2 200
Lauris	Digue de Lauris T3	960	5500	5 280
Lauris	Digue de Lauris T1 et T2	1264	5500	6 952

Lauris	Epi des Agranas	100	5500	550
Lauris	Digue de Roque Hauturière	1320	5500	7 260
Busques	Route d'accès au camping	680	5500	3 740
Busques	Digue des Busques	850	5500	4 675
Cheval-Blanc / Cavaillon	Digue des Iscles de Milan	2760	8800 9350	24 288 25 806
Cheval-Blanc / Cavaillon	Remblai LGV	1 000	8800 9350	8 800 9 350
Cheval-Blanc / Cavaillon	Digue de la Droume	2940	8800 9350	25 872 27 489
Cheval-Blanc / Cavaillon	Digue de Sébastiani	610	8800 9350	5 368 5 703,50
Cheval-Blanc / Cavaillon	Digue de Saint Jacques	1160	8800 9350	10 208 10 846
Total				93 973 € 109 851,50

5.2 Coûts d'entretien

Le linéaire d'ouvrage augmentant, le coût des travaux d'entretien et de petites réparations sera plus important.

La somme annuelle allouée pour ces opérations passe ainsi de 35 000 €HT à 50 000 €HT

L'ensemble des autres stipulations de la convention restent inchangées.

Fait à Mallemort le

Pour LMV

Le Président

Gérard DAUDET

Pour le SMAVD

Le Président

Yves WIGT